

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 août 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

N° 431 à 463

présentés par
M. Migaud
et 31 membres du groupe Socialiste

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :

Le III de l'article 1635 *bis* O du code général des impôts est ainsi rédigé :

III. – Le tarif de la taxe est le suivant :

a) pour les voitures particulières mentionnées au a du II :

Nombre de grammes de dioxyde de carbone émis par kilomètre	Tarif applicable par gramme (en euros)
N'excédant pas 200	0
Fraction supérieure à 200 et inférieure ou égale à 250	2
Fraction supérieure à 250	6

b) pour les voitures particulières mentionnées au b du II :

Puissance fiscale (en chevaux vapeur)	Tarif forfaitaire (en euros)
Inférieure à 10	0
Supérieure ou égale à 10 et inférieure à 15	100
Supérieure ou égale à 15	450

EXPOSÉ SOMMAIRE

La fiscalité doit continuer à jouer un rôle incitatif fort en faveur des économies d'énergie pétrolière, dès lors que les ménages disposent d'une réelle capacité de choix.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de rendre réellement désincitative la taxe additionnelle à la taxe sur les « cartes grises » pour les véhicules les plus polluants dont le produit est affecté à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Ces amendements identiques ont été déposés par 32 membres du groupe Socialiste :

Adt n° 431 de M. Migaud
Adt n° 432 de M. Brottes
Adt n° 433 de M. Bataille
Adt n° 434 de M. Gaubert
Adt n° 435 de M. Ducout
Adt n° 436 de M. Le Déaut
Adt n° 437 de M. Habib
Adt n° 438 de M. Bonrepaux
Adt n° 439 de M. Aubron
Adt n° 440 de M. Balligand
Adt n° 441 de M. Bascou
Adt n° 442 de M. Besson
Adt n° 443 de M. Bono
Adt n° 444 de M. Cohen
Adt n° 445 de Mme Darciaux
Adt n° 446 de M. Dehoux
Adt n° 447 de M. Dosé
Adt n° 448 de M. Dumas
Adt n° 449 de M. Dumont
Adt n° 450 de M. Emmanuelli
Adt n° 451 de Mme Gaillard
Adt n° 453 de Mme Génisson
Adt n° 454 de M. Gorce
Adt n° 455 de M. Gouriou
Adt n° 456 de M. Jung
Adt n° 457 de M. Lambert
Adt n° 458 de M. Launay
Adt n° 459 de Mme Lebranchu
Adt n° 460 de M. Nayrou
Adt n° 461 de Mme Saugues
Adt n° 462 de M. Tourtelier
Adt n° 463 de M. Vergnier